

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU MERCREDI 31 OCTOBRE 2018

SEANCE OUVERTE A 20 H. 00

Présents :

M. Jonathan CHRISTIN, Président

Mmes Nathalie HENRIOD, Irène MAIO, Véronique MOULLET BOUCHARDY
 MM. Rocco COCCHIOLA, Philippe ELTSCHINGER, Bertrand FUMEAUX, Hamidou HAMA,
 Stéphane JOYE, Livio LANZA, José NODA GONZALEZ, Yannick NOVELLE, André
 PHILIPP, conseillers

Exécutif :

M. Dominique NOVELLE, maire
 Mme Christine RAMBACH, adjointe
 M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Procès-verbal :

Mme Véronique DUPERRIER, secrétaire communale

ORDRE DU JOUR

- I. PRESENTATION DU RAPPORT DE CONFORMITE DU PDCOM 2011 AU PDCN 2030 PAR MONSIEUR PAVILLON DU BUREAU URBAPLAN
- II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE
- III. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- IV. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- V. DELIBERATION CONCERNANT LA DISSOLUTION DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DE LA CHAMPAGNE POUR LE CASS
- VI. VALIDATION DU RAPPORT DE CONFORMITE DU PDCOM
- VII. NOMINATION DES PRESIDENT-E ET VICE-PRESIDENT-E DES BUREAUX DE VOTE POUR L'ANNEE 2019
- VIII. ETUDE DU BUDGET POUR L'ANNEE 2019
- IX. MOTIONS
- X. QUESTIONS ET DIVERS
- XI. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE NATURALISATION DE LA DERNIERE SEANCE - HUIS-CLOS -

* * * * *

Le président, Monsieur CHRISTIN, ouvre la séance à 20h.00. Il souhaite la bienvenue à tous les conseillers, ainsi qu'à Monsieur ROCH, directeur de la fiduciaire F.I. Fides Immo Sàrl, et les remercie pour leur présence.

Il salue également Messieurs PAVILLON et PIAZZA du Bureau Urbaplan pour la présentation du premier point de l'ordre du jour, ainsi que Madame VON KAENEL et Messieurs HELFER et WAGENKNECHT, habitants de la commune venus assister à la séance, et les remercie pour leur présence.

I. PRESENTATION DU RAPPORT DE CONFORMITE DU PDCOM 2011 AU PDCN 2030 PAR MONSIEUR PAVILLON DU BUREAU URBAPLAN

Le président donne la parole au maire pour la présentation de ce rapport. Le maire rappelle que les communes ont l'obligation de revoir leur plan directeur communal respectif lorsque le plan directeur cantonal est validé par les autorités fédérales. Ce dernier ayant été validé en 2015, les communes avaient donc trois ans pour revoir leur plan directeur communal. La commune a donc repris contact avec le Bureau Urbaplan, qui avait établi le plan directeur communal pour Aire-la-Ville en 2011. L'Exécutif a pensé qu'il était préférable que ce soit ces personnes, à savoir Messieurs PAVILLON et PIAZZA, qui viennent présenter ce rapport car elles sont plus à même de répondre aux éventuelles questions. Le maire rappelle qu'une somme importante avait été budgétée pour ce travail de révision, mais étant donné que la commune est très peu impactée par les changements intervenus depuis 2015, la commune bénéficiera peut-être d'une dérogation du Conseil d'Etat, et n'aura pas à revoir entièrement son plan directeur communal. Les conseillers devront donc approuver ou non ce rapport de conformité au point VI. de l'ordre du jour, et ce document sera ensuite transmis pour validation au Conseil d'Etat. Le maire donne la parole à Monsieur PAVILLON.

Avant de présenter le contenu de ce rapport de conformité (voir document annexé au présent procès-verbal), Monsieur PAVILLON aimerait rappeler le contexte, les objectifs, la procédure et le contenu du rapport en lui-même. Il informe également les conseillers qu'ils ont également rédigé un projet de courrier qui accompagnera le rapport lors de son envoi à l'Office de l'Urbanisme.

Contexte :

Le plan directeur cantonal de 2015 impose un réexamen des planifications directrices communales (PDCOM). En principe, toutes les communes doivent effectuer ce travail, mais il se peut qu'un rapport de conformité au nouveau plan directeur cantonal puisse suffire pour celles qui ont des PDCOM récents, ou relativement récents comme Aire-la-Ville (2011).

Objectif :

Ce rapport de conformité est destiné à l'Office de l'Urbanisme. Ce document est un argumentaire qui motive la demande de dérogation à l'obligation de révision.

Procédure :

Monsieur PAVILLON explique qu'ils ont eu des discussions avec l'Office de l'Urbanisme et la commune tout au long de l'étude pour aboutir à la présentation de ce soir. Il précise que si le rapport est approuvé par le Conseil municipal et envoyé avant le 15 novembre, la commune pourrait obtenir une réponse au début de l'année 2019.

Contenu :

Monsieur PAVILLON dit qu'ils ont dû vérifier la conformité tout d'abord par rapport aux grandes options d'aménagements qui figurent dans le plan directeur cantonal (PDCN), et ils ont examiné quels étaient les grands changements par rapport à l'ancien plan directeur. Les options du plan directeur cantonal (PDCN) concernant la commune ont très peu varié entre la version du PDCN de 2015 et celle de 2030, mis à part les zones de développement 5, principalement dans le secteur « Vernaz » et les nouvelles courbes de bruit des avions. Monsieur PAVILLON précise que ces dernières n'ont pas encore été validées.

Monsieur PAVILLON dit que le PDCN est également composé d'un certain nombre de fiches de mesures de mise en œuvre de ce plan directeur. Dans ces fiches de mesures, il y a des mandats de planification qui sont donnés aux communes. Ils doivent donc vérifier, dans un deuxième

temps, que les communes répondent aux exigences de ces mandats de planification. D'après leurs vérifications, la commune répond à ces exigences.

Dans les fiches de mesures (mandats de planifications qui sont donnés aux communes), on trouve les points suivants qui pourraient peut-être faire l'objet de discussions :

- Fiche A04 : Favoriser une utilisation diversifiée de la zone 5, principalement dans les périmètres « Vernaz » et Colline aux Oiseaux. Ce point a été étudié, mais le périmètre « Vernaz » étant soumis à des contraintes de bruits, il ne peut pas être dérogé à l'indice de densification pour l'instant. En ce qui concerne la Colline aux Oiseaux, de par sa taille relativement réduite, un tissu bâti pratiquement arrivé à terme, sa structure du bâti (villas en bandes, villas jumelées), elle présente un faible potentiel d'évolution. Ces deux secteurs ne nécessitent donc pas de stratégie d'évolution. Ils en ont parlé déjà au canton et ce dernier était à priori d'accord.
- Fiche C01 : Préserver des espaces de production agricole et garantir les surfaces d'assolement. Le canton demande aux communes d'évaluer, voire d'élaborer, l'opportunité de développer une planification de l'espace rural. Cela n'est pas encore réalisé car le canton se rend compte que ce serait plus intéressant et pertinent de planifier cet espace rural à l'échelle intercommunale.
- Fiche D03 : Assurer un approvisionnement durable en matériaux minéraux de construction et gérer les déchets de chantier minéraux. Ce point concerne les gravières. Le mandat qui est donné aux communes est d'intégrer des projets identifiés par le plan directeur des gravières dans leur plan directeur communal. Cela a été fait pour Aire-la-Ville dans le plan directeur en vigueur. Les évolutions ne nécessitent pas une révision du plan directeur communal.

Monsieur PAVILLON dit que la conclusion du rapport mentionne que le plan directeur communal d'Aire-la-Ville reste conforme à la planification supérieure ; que ni le plan directeur cantonal 2030, ni sa récente première mise à jour ne présentent d'enjeux qui nécessitent une révision, et que ce rapport de conformité fait office d'examen complet du plan directeur communal dans les délais impartis. Le rapport conclut qu'une révision n'est pas nécessaire, et que la commune demande au département de lui accorder une dérogation à l'obligation de révision de sa planification directrice. Ayant terminé sa présentation, il demande s'il y a des questions.

En ce qui concerne la fiche B03 qui concerne le réseau routier, Monsieur JOYE s'étonne que la commune ne soit pas concernée étant donné que la commune a tout de même un trafic important sur son territoire. Monsieur PIAZZA répond que bien qu'ils aient mentionné que la commune n'était pas concernée, cela ne signifie pas que la commune n'est pas touchée par des enjeux de circulation ou de nuisances liées au trafic, mais qu'elle n'est pas concernée par le mandat de planification donné par le plan directeur cantonal. Le mandat qui est donné aux communes est d'intégrer dans leur PDCOM les mesures inscrites dans le plan d'action sectoriel concernant le réseau communal. Monsieur PIAZZA précise que suite à leur examen de ce plan d'action, il n'y a pas de mesure qui touche la commune.

Plus aucune question ni remarque n'étant formulée, le maire remercie Messieurs PAVILLON et PIAZZA pour leur présentation. Il espère que ce rapport de conformité sera validé par le département. Il redonne la parole au président.

Messieurs PAVILLON et PIAZZA quittent la séance à 20h.35.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires ou des remarques.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, le président demande aux conseillers de bien vouloir approuver ce procès-verbal. **11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Monsieur LANZA, absent lors de la dernière séance).**

III. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Le président demande si des présidents(es) de commission ont des rapports à commenter au Conseil.

Commission « Sociale »

Madame MAIO dit que la commission « Sociale » s'est réunie le lundi 08 octobre 2018. Avant de donner lecture de son rapport, elle informe les conseillers que ce dernier est un peu plus long que d'habitude, mais dit qu'il faut en terminer avec le sujet du Parascolaire.

La commission a traité du sujet du parascolaire et la séance s'est déroulée en deux parties :

Durant la première partie, la commission a auditionné les membres du comité du « Coup de Pouce », qui avaient demandé un droit de réponse à propos d'éléments figurant aux PV du conseil municipal, particulièrement celui du 28 mars 2018.

Un rapport détaillé a été présenté par le comité « Coup de Pouce » aux membres de la commission, afin d'apporter d'une part des précisions concernant la proposition du comité de dissoudre l'association et d'autre part de rétablir l'exactitude des faits. Ce rapport était accompagné par de la documentation. Lors du vote sur la dissolution de l'association, il y a eu 3 oppositions, 1 abstention et le reste de l'assemblée (environ 30 personnes) l'a acceptée.

La majorité des membres de la commission se trouve confortée, au vu des problèmes qui ont été exposés, d'être passé au GIAP.

Durant la seconde partie de la séance, les commissaires ont étudié des courriers qui avaient été adressés à la Mairie, au président du Conseil municipal et à la présidente de cette commission.

L'unanimité des conseillers municipaux présents lors de cette séance de commission sociale, souhaite clore définitivement cette surenchère et ne plus entrer en matière sur des courriers de ce type et clarifier une bonne fois pour toutes que :

- Le Conseil municipal a soutenu la mise en place de la nouvelle organisation parascolaire pour les enfants de la commune d'Aire-la-Ville, afin d'avoir une solution viable et pérenne pour cette rentrée scolaire.
- La Mairie a, à plusieurs reprises dit qu'elle était ouverte et à l'écoute de propositions alternatives qui pourraient être faites. À ce jour, aucune proposition n'est parvenue à la Mairie.
- La commission reconnaît l'essoufflement de la vie associative, et les remercie pour tout le travail effectué.

Merci de m'avoir écoutée aussi longtemps et je vous repasse la parole Monsieur le Président.

Commission « Sports et loisirs »

Madame MOULLET BOUCHARDY dit que la commission « Sports et loisirs » s'est réunie ce soir même pour parler des sorties à ski 2019. Elles auront lieu les samedis 19 janvier et 30 mars, plus une date de réserve le 06 avril 2019. Une nouveauté en 2019 car la sortie du mois de janvier aux Contamines sera également ouverte aux non-skieurs qui pourront soit faire du ski de fond, de la raquette ou de la marche. La commission a aussi pensé à organiser une sortie d'été.

Commission « Culture et Manifestations »

Monsieur PHILIPP dit que la commission « Culture et manifestations » s'est réunie le mardi 09 octobre 2018 pour parler de l'organisation de la Fête de l'Escalade, à laquelle toutes les personnes présentes ce soir sont conviées. Cette fête aura lieu le vendredi 07 décembre 2018. Un tout ménage sera prochainement envoyé à tous les habitants de la commune.

Commission « Finances »

Monsieur NODA GONZALEZ dit que la commission des finances s'est réunie le jeudi 18 octobre 2018 pour étudier le budget 2019. Il dit que toutes les demandes budgétaires des commissions ont été prises en compte dans ce budget, et ceci grâce notamment aux meilleures prévisions fiscales. Monsieur NODA GONZALEZ dit qu'après la présentation, les membres de la commission ont décidé par 5 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention, d'accepter la proposition de l'Exécutif pour un budget 2019 équilibré qui présente un excédent de revenus de CHF 106.00.

Aucun(e) autre président(e) de commission ne désirant prendre la parole, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

IV. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le président donne la parole au maire pour six communications.

Projet GEothermie 2020

Le maire informe les conseillers qu'une prospection de géophysique (géothermie) aura lieu au mois de novembre sur territoire de la commune. Ce projet est piloté par l'Etat de Genève, financé et mis en œuvre par SIG. Il y aura un gros véhicule qui va sillonner notre territoire, du chemin des Picolates, route d'Aire-la-Ville, route de Verbois, pour finir à la route de Sous-Peney, ceci pour effectuer des reconnaissances topographiques pour connaître la nature du sous-sol.

Crèche à Aire-la-Ville

Le maire aimerait saluer le bon résultat de la votation concernant ce projet. Il remercie l'ensemble du Conseil municipal, ainsi que ses deux adjoints, pour tout le travail accompli durant cet été. Il remercie également les quatre comités de soutien qui les ont aidés durant cette campagne. Il les remercie pour leur engagement sans faille et leur détermination. Il remercie également toutes les personnes qui ont soutenu l'Exécutif et le Conseil municipal au travers de leur vote en faveur de ce projet. Il aimerait terminer son propos en saluant le respect qu'il y a eu tout au long de cette campagne, tant du côté du Comité référendaire que de la mairie.

Ordre du jour des séances du Conseil municipal

Il informe les conseillers que dès la prochaine séance du Conseil municipal, le point « Communications et propositions du Maire et des Adjointes » sera modifié de la manière suivante : « Communications et propositions du Président du Conseil municipal, du Maire et des Adjointes ».

Parkings et travaux de réfection

Le maire dit que les travaux de marquage sont terminés dans le parking du cimetière. La signalisation verticale a été posée, mais a été masquée étant donné qu'elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Le maire informe les conseillers qu'il y a déjà un certain nombre de places de parking qui ont été réservées.

En ce qui concerne la demande faite par Madame MOULLET BOUCHARDY lors de la dernière séance du Conseil municipal, à savoir la réfection des peintures sur certains passages à piétons, il avait répondu que ces travaux avaient été budgétés en 2019 par la commission des routes. Entretemps, la DGT (Direction générale des transports) est venue sur place et a constaté cet état de fait. Elle a fortement conseillé à la commune d'effectuer ces marquages, ce qui a été fait.

Le maire informe également les conseillers que des travaux de réfection des sols souples situés sous les jeux ont été effectués dans le préau de l'école durant la semaine de vacances d'octobre. Ces travaux ont été effectués sous garantie.

Colline aux Oiseaux

Le maire informe les conseillers que les travaux d'aménagement de la Colline aux Oiseaux étant terminés, une petite cérémonie va bientôt avoir lieu. Il rappelle que la commune a pu obtenir le nom officiel de « Colline aux Oiseaux » du Service de la nomenclature. Cette inauguration aura lieu le samedi 17 novembre 2018 à 11h.00 pour tous les habitants de la Colline aux Oiseaux. Tous les membres du Conseil municipal sont invités à cette cérémonie.

Le maire précise que les TPG apprécient les nouveaux aménagements (chicane) car ils sont plus en sécurité lorsqu'ils sortent sur la route du Moulin-de-la-Ratte. Ils remercient la commune pour ces travaux.

Secrétariat

Le maire informe les conseillers que Madame POCHON a été confirmée dans sa fonction de secrétaire-réceptionniste.

En ce qui concerne la hiérarchie de l'administration, celle-ci a été redéfinie. Madame DUPERRIER, secrétaire communale, est la responsable hiérarchique de Madame POCHON et de Monsieur SCHNEIDER. Les emplacements de travail sont modifiés de la manière suivante : Madame DUPERRIER occupera le bureau individuel du rez-de-chaussée et Monsieur SCHNEIDER, RBC (responsable des bâtiments communaux) rejoindra le bureau du secrétariat-réception, et le partagera avec Madame POCHON.

Monsieur APOTHELOZ n'ayant aucune communication ni proposition, le président donne la parole à Madame RAMBACH pour deux communications.

Nouvelle association dans le village

Madame RAMBACH informe les conseillers qu'une nouvelle association est née dans le village. Cette dernière a été constituée au mois d'octobre par les jeunes du village et se dénomme « La Jeunesse d'Aire-la-Ville ». Ils ont été accompagnés dans la mise en place de leur projet par le BUPP. Ils souhaitent organiser différents projets et seront présents en soutien à des manifestations communales. Madame RAMBACH dit qu'ils seront présents lors de la Fête de l'Escalade. Elle en a déjà parlé avec le président de l'Aérienne. Elle va les revoir dans deux semaines pour discuter de la suite. Elle précise que ce sont des jeunes (les plus âgés) du local en gestion accompagnée qui ont créé cette association. Ils aimeraient également démontrer que les jeunes peuvent accomplir des choses positives. Afin de pouvoir se présenter à la population, ils vont faire une assemblée générale de leur association au mois de janvier 2019.

Burkina Faso

Madame RAMBACH rappelle qu'un repas de soutien en faveur du centre de formation en agriculture biologique au Burkina Faso aura lieu le samedi 10 novembre 2018. Elle rappelle que la commune fait partie de cette association avec les autres communes de la Champagne. Les conseillers intéressés à participer à cette soirée voudront bien l'en informer à la fin de la séance.

V. DELIBERATION CONCERNANT LA DISSOLUTION DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DE LA CHAMPAGNE POUR LE CASS

Le président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce document. Il donne la parole à Madame RAMBACH. Elle rappelle que c'est la commune de Bernex qui chapeautait ce groupement intercommunal de la Champagne pour le CASS, et elle donne quelques explications concernant cette dissolution. Ce groupement avait été constitué en 2003. Jusqu'en 2016, la répartition des charges entre les communes consécutives à la mise à disposition des locaux par la commune de Bernex constituait la seule activité du groupement. Depuis 2017, et les changements intervenus dans le cadre de la répartition des tâches Etat-Communes, les transactions se font par l'intermédiaire du fonds de régulation, et il n'y a plus d'interactions financières directes entre les

communes membres en ce qui concerne le CASS. Dès lors, cela ne justifie plus le maintien de ce groupement. Après s'être renseignée auprès du Service de surveillance des communes, la commune de Bernex a écrit cet été aux communes membres de ce groupement pour leur demander de bien vouloir faire voter par leur Conseil municipal respectif une délibération pour cette dissolution.

Le président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Cela n'étant pas le cas, il propose de passer au vote. Il demande qui approuve cette délibération. **12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Texte de la délibération :

Dissolution du groupement intercommunal de la Champagne pour le CASS

Vu la création du Groupement intercommunal de la Champagne pour le Centre d'action sociale et de santé en 2003, constitué par les communes d'Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy, Conignon, Laconnex et Soral,

vu la délibération de la commune de Bernex du 13 mai 2003,

vu l'Arrêté du Conseil d'Etat du 19 août 2003 approuvant la création du groupement en question, vu les changements intervenus au 1er janvier 2017 dans le cadre de la répartition des tâches entre l'Etat et les communes impliquant notamment la disparition de toute transaction financière entre les communes membres,

vu que le dernier exercice comptable est celui de l'année 2016 et qu'aucun mouvement n'a été enregistré depuis cette date,

vu l'absence de fortune et donc de répartition financière à effectuer,

Conformément aux articles 30 al. 1 let. U et 52 al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire, le Conseil municipal

DECIDE à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

1. De dissoudre le « Groupement intercommunal de la Champagne pour le CASS » avec effet au 31 décembre 2018.
2. De subordonner cette décision au vote d'une délibération similaire par l'ensemble des Conseils municipaux des communes membres.

VI. VALIDATION DU RAPPORT DE CONFORMITE DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

Le président demande s'il y a des questions concernant la présentation qui a été faite par Monsieur PAVILLON du Bureau Urbaplan en début de séance.

Monsieur JOYE dit, s'il a bien compris, que par rapport au bruit, il ne sera plus forcément possible, à un moment donné, de construire sur le périmètre de Vernaz. Si la commune a éventuellement prévu de promouvoir cette parcelle, cela veut-il dire que l'on ne pourra plus rien en faire ? Le maire répond que le périmètre du bruit des avions n'est pas encore validé. D'autre part, si des constructions devaient être prévues sur ce terrain dans le futur, la commune devrait entreprendre des démarches auprès de l'Etat pour négocier ce qui pourrait être fait ou non (mesures contraignantes, etc.). Monsieur JOYE demande s'il y a une échéance. Le maire répond négativement.

Le président demande s'il y a d'autres questions ou remarques concernant ce rapport. Cela n'étant pas le cas, il propose de passer au vote. Il demande qui valide ce rapport. **12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

VII. NOMINATION DES PRESIDENT-E ET VICE-PRESIDENT-E DES BUREAUX DE VOTE POUR L'ANNEE 2019

Le président donne la parole au maire. Ce dernier informe les conseillers que, comme chaque année à pareille époque, la commune doit renouveler ses président(e), vice-président(e) et suppléants(es) pour les bureaux de vote pour l'année 2019.

Avant de passer aux nominations, il demande si un ou une conseiller(ère) désire être membre de ce bureau.

Cela n'étant pas le cas, il informe les conseillers que la mairie a déjà contacté les personnes en place cette année, et qu'elles sont toutes d'accord d'être reconduites dans leur fonction respective pour l'année 2019. Ces quatre personnes sont les suivantes :

Monsieur Ludovic ZBINDEN	Président
Monsieur Alain JENNY	Suppléant du président
Monsieur Philippe DUPERRIER	Vice-président
Monsieur Eric SUESS	Suppléant du vice-président

Le maire dit que Monsieur SUESS l'a déjà informé que 2019 sera la dernière année au cours de laquelle il officiera en qualité de suppléant du vice-président. Il faudra donc lui trouver un successeur pour 2020.

Le maire demande aux conseillers s'ils valident ces propositions de candidats. Il remercie ces quatre personnes pour leur engagement au profit de la commune, et redonne la parole au président.

Le président demande aux conseillers de bien vouloir voter. **12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

VIII. ETUDE DU BUDGET 2019

Le président donne la parole au maire. Il rappelle, comme l'a dit le président de la commission des finances, que la commission s'est réunie le 18 octobre pour parler du budget 2019. Il rajoute que la commission a bien travaillé car la première projection du budget présentait un excédent de charges de CHF 47'394.00. Il a donc fallu trouver des économies, ce qui a été fait pour arriver à un budget équilibré avec un excédent de revenus de CHF 106.00. Il rappelle également que toutes les demandes budgétaires des différentes commissions ont été prises en compte dans ce budget. Le maire propose de passer en revue, rubrique par rubrique, tous les postes de ce budget. Si quelqu'un a des questions ou des remarques, il propose de les noter et de les poser en fin de présentation.

01 CONSEIL MUNICIPAL ET EXECUTIF **011 CONSEIL MUNICIPAL**

0110.00.30000.00	Indemnités séances CM	Il est proposé une augmentation de CHF 100.00 par conseiller par année
0110.00.30000.01	Indemnités commissions CM	Il est proposé de passer l'indemnité commission à CHF 40.00, ceci pour autant que le commissaire soit présent

0110.00.30000.02 Indemnités locaux de vote	Le président du bureau de vote touche un montant de CHF 500.00 par année, et le vice-président un montant de CHF 400.00 par année. Un montant de CHF 100.00 a été rajouté à la rubrique pour les apéritifs qui sont offerts à la population qui vient voter au local le dimanche matin
0110.00.30100.00 CM procès-verbal séance	Aucune charge
0110.00.30100.01 CM procès-verbal commissions	Aucune charge
0110.00.30100.90 CM Encaissements ind. journal.	Aucune charge
0110.00.30500.00 CM AVS/AI/APG & Chômage	Aucune charge
0110.00.30500.01 CM Fonds formation prof.	Aucune charge
0110.00.30530.00 CM cotisations patronales LAA	Aucune charge
0110.00.30530.01 CM cotisations pat. LAA compl.	Aucune charge
0110.00.30540.00 CM cotisations patronales ALFA	Aucune charge
0110.00.30550.00 CM cot. pat. perte gain maladie	Aucune charge
0110.00.30990.00 Prestations de tiers CM	Légère augmentation sur cette rubrique qui concerne les collations après les séances du Conseil municipal
0110.00.30990.01 Voyage de fin de législature CM	Même montant budgété qu'en 2018
0110.00.30990.02 Sortie annuelle CM	Même montant budgété qu'en 2018
0110.00.30990.03 Cadeaux, fleurs CM	Rubrique utilisée pour des cadeaux ou des fleurs offerts par la commune
0110.00.30990.04 CM Autres dépenses	Ce montant pourra être utilisé pour une sortie ou une activité du Conseil municipal durant l'année
0110.00.31320.00 Honoraires fiduciaire	Même montant budgété qu'en 2018
0110.00.31320.01 Honoraires vérif. des comptes	Même montant budgété qu'en 2018
012 EXECUTIF	
0120.00.30000.00 Indemnités Exécutif	Grande augmentation sur cette rubrique. Celle-ci est due aux nouvelles directives du Conseil d'Etat concernant l'augmentation des indemnités des magistrats du canton. L'indemnité est donc de CHF 36'000.00 pour le maire et de CHF 24'000.00 pour les adjoints. L'augmentation réside également dans le fait que l'on comptabilise l'indemnité brute et non nette dans cette rubrique
0120.00.30000.01 Dédommagements Exécutif	Même montant budgété qu'en 2018
0120.00.30100.90 Exécutif Encais. ind. journalières	Aucune charge
0120.00.30500.00 Exécutif AVS/AI/APG & Chômage	Charges en fonction des rubriques ci-dessus
0120.00.30500.01 Exécutif Fonds formation prof.	Montant donné par l'OCAS
0120.00.30520.00 Prévoyance des magistrats	Charges en fonction des rubriques ci-dessus
0120.00.30530.00 Exécutif cotisations pat. LAA	Charges en fonction des rubriques ci-dessus
0120.00.30530.01 Exécutif cot. pat. LAA compl.	Aucune charge
0120.00.30540.00 Exécutif cotisations pat. ALFA	Charges en fonction des rubriques ci-dessus
0120.00.30550.00 Exécutif cot. pat. perte gain maladie	Charges en fonction des rubriques ci-dessus

0120.00.30990.00 Exécutif Frais de représentation	Nouvelle rubrique qui concerne les différents repas que les membres de l'Exécutif font avec diverses personnes, associations, etc.
0120.00.30990.01 Exécutif Voyage ACG	Frais pour la sortie annuelle des magistrats communaux
0120.00.30990.02 Cadeaux, fleurs Exécutif	Rubrique utilisée pour des cadeaux ou des fleurs offerts par la commune
0120.00.30990.03 Assurance protection civile Exécutif	
0120.00.30990.04 Exécutif Autres dépenses	Une fois par année, les communes de la Champagne organisent une sortie pour tous les magistrats en place, ainsi que pour les anciens

02 SERVICES GENERAUX
021 ADMINISTRATION DES FINANCES ET DES CONTRIBUTIONS

0210.00.31300.00 Frais de banques	Aucun montant budgété
0210.00.31300.01 Frais de perception Ad. Fiscale	Ce montant correspond à 3% des impôts pour les personnes morales et les personnes physiques. Ces frais sont prélevés pour traiter les impôts
0210.00.31300.01 Cotisations SIACG	Montant donné par l'ACG. Augmentation sur cette rubrique car ce montant est calculé en fonction de la masse salariale
0210.00.31300.02 Cotisations ACG	Montant donné par l'ACG
0210.00.31300.04 Prest. services « Recrutement »	Nouvelle rubrique. Le maire explique que cette rubrique a été créée en vue du recrutement du/de la prochain-e secrétaire communal-e au cours de l'année 2020. Il rajoute que dans un même temps, cette personne fera un audit de la façon dont le secrétariat et l'Exécutif travaillent. Ceci permettra d'établir un cahier des charges pour le-la nouveau-ille collaborateur-trice

022 SERVICES GENERAUX

0220.00.30100.00 Salaires personnel permanent	Cette rubrique concerne le personnel administratif. Augmentation sur cette rubrique due au fait que l'on prend le salaire brut et non plus le net
0220.00.30100.01 Salaires personnel auxiliaire	Rubrique qui concerne le salaire de l'archiviste
0220.00.30100.02 Job jeunes administration	Aucun montant budgété
0220.00.30100.03 Primes diverses	Aucun montant budgété
0220.00.30100.90 Personnel Encaiss. ind. journal.	Aucun montant budgété
0220.00.30490.00 Dédommagements personnel	Dédommagements pour les frais de déplacements
0220.00.30500.00 Personnel AVS/AI/APG & Chôm.	Charges en fonction des rubriques ci-dessus
0220.00.30500.01 Personnel Fonds formation prof.	Montant donné par l'OCAS
0220.00.30520.00 CAP	Charges en fonction des rubriques ci-dessus
0220.00.30530.00 Personnel Cotisations pat. LAA	Charges en fonction des rubriques ci-dessus
0220.00.30530.01 Personnel Cot. pat. LAA compl.	Aucun montant budgété
0220.00.30540.00 Personnel Cotisations pat. ALFA	Charges en fonction des rubriques ci-dessus
0220.00.30550.00 Personnel Cot. pat. perte gain maladie	Charges en fonction des rubriques ci-dessus

0220.00.30900.00 Frais de formation	Rubrique utilisée si besoin de cours pour le personnel administratif
0220.00.30990.00 Repas annuel du personnel	Même montant budgété qu'en 2018
0220.00.30990.01 Cadeaux au personnel, étrennes, fleurs	Rubrique utilisée pour des cadeaux, des fleurs ou autres offerts par la commune
0220.00.31000.00 Fournitures de bureau	Rubrique consacrée à l'achat du matériel de bureau (papier, classeurs, cartouches d'encre, etc.)
0220.00.31000.01 Redevances photocopieuses	Même montant budgété qu'en 2018
0220.00.31020.00 Tous ménages, imprimés, publications	Frais pour l'envoi des tous ménages, l'achat de diverses publications et le rapport administratif (mise en page et impression)
0220.00.31090.00 Autres charges de matériel et marchandises	Aucun montant budgété
0220.00.31100.00 Meubles et appareils de bureau	Même montant budgété qu'en 2018
0220.00.31130.00 Matériel informatique	Même montant budgété qu'en 2018
0220.00.31180.00 Licences, logiciels	Frais pour licences informatiques
0220.00.31190.00 Autres	Aucun montant budgété
0220.00.313.00.01 Frais de port, (timbres, recom.)	Même montant budgété qu'en 2018
0220.00.31300.02 Frais de banques	
0220.00.31300.03 Cotisations div. (AgriGenève, Pro Natura, etc.)	Même montant budgété qu'en 2018
0220.00.31300.04 Apéritif communal, boissons mairie et autres	Les frais comptabilisés dans cette rubrique concernent l'apéritif communal du mois de janvier, les boissons pour la mairie (eau, café, etc.)
0220.00.31300.05 Frais de téléphones	Même montant budgété qu'en 2018
0220.00.31300.06 Cadeaux, fleurs, divers	Même montant budgété qu'en 2018
0220.00.33000.00 Amort. Mobilier Nouvelle Mairie	Amortissement terminé en 2017
0220.00.43900.00 Remboursements de tiers	Remboursements des tous-ménages envoyés par la commune pour les associations du village qui en font la demande
029	IMMEUBLES ADMINISTRATIFS
0290.00.30100.00 Salaires personnel permanent	Cette rubrique concerne le personnel technique. Augmentation sur cette rubrique due au fait que l'on prend le salaire brut et non plus le net.
0290.00.30100.01 Salaires personnel auxiliaire	Aucun montant budgété
0290.00.30100.02 Job jeunes manif. et stages	Même montant budgété qu'en 2018. Sont comptabilisés dans cette rubrique tous les petits travaux qui sont effectués lors des manifestations communales (fêtes des promotions, du 1er Août et de l'Escalade) ou autres par des jeunes du village et/ou du BUPP ou d'autres personnes
0290.00.30100.03 Primes diverses	Aucun montant budgété
0290.00.30100.90 Personnel Encais. ind. journ.	Aucun montant budgété

0290.00.30490.00	Dédommagements personnel	Dédommagements pour les frais de téléphone et de véhicule.
0290.00.30500.00	Personnel AVS/AI/APG & Chômage	Charges en fonction des rubriques ci-dessus
0290.00.30500.01	Personnel Fonds formation prof.	Montant donné par l'OCAS
0290.00.30520.00	CAP	Charges en fonction des rubriques ci-dessus
0290.00.30530.00	Personnel Cot. patronales LAA	Charges en fonction des rubriques ci-dessus
0290.00.30530.01	Personnel Cot. pat. LAA compl.	Aucun montant budgété
0290.00.30540.00	Personnel Cotisations pat. ALFA	Charges en fonction des rubriques ci-dessus
0290.00.30550.00	Personnel Cotisations patronales perte de gain maladie	Charges en fonction des rubriques ci-dessus
0290.00.30900.00	Frais de formation	Rubrique utilisée si besoin de cours pour le personnel technique
0290.00.30990.00	Repas annuel du personnel	
0290.00.30990.01	Cadeaux au personnel, étrennes, fleurs	Rubrique utilisée pour des cadeaux, des fleurs ou autres offerts par la commune
0290.00.30990.02	Autres dépenses pr le personnel	
0290.00.31110.00	Machines d'entretien et matériel de cuisine et de nettoyage	Achat de petit matériel
0290.00.31110.01	Outillage et matériel d'entretien	Achat d'outillage et autres
0290.00.31110.02	Mobilier (tables, bancs, chaises, etc.)	Achat de mobilier (tables et chaises pour l'extérieur) pour la salle V. Duvillard. La commission a proposé de changer ce matériel car il est vétuste, encombrant et très lourd. Cet achat se fera sur deux ans
0290.00.31200.00	Eau, énergie, combustible	Cette rubrique concerne les dépenses d'énergie pour les salles polyvalente et V. Duvillard et la mairie
0290.00.31320.00	Honoraires architectes et ingénieurs	Montant budgété en fonction des travaux à effectuer en 2019
0290.00.31340.00	Assurance bâtiments et choses	Même montant budgété qu'en 2018
0290.00.31440.00	Entretien des bâtiments	Augmentation sur cette rubrique car la partie vitrée du bâtiment scolaire doit être réparée car il y a des fuites d'eau
0290.00.31440.01	Contrats d'entretien des bâtiments	Cette rubrique concerne les contrats d'entretien qui sont en lien avec les bâtiments communaux
0290.00.31440.02	Nettoyage bâtiments, conciergerie	Cette rubrique qui concerne l'entreprise TNT a été scindée en deux. Une partie qui concerne les bâtiments et l'autre que l'on retrouvera dans l'école.
0290.00.31600.00	Rente DDP Nouvelle mairie	Montant versé à la Paroisse pour le droit de superficie
0290.00.31600.01	Loyer salle du Conseil municipal	Loyer payé à la Paroisse pour la salle du Conseil municipal
0290.00.33000.00	Amortissement Appartement école	
0290.00.33000.01	Amort. Bâtiment Nouvelle Mairie	Amortissement jusqu'en 2043
0290.00.33000.02	Amort. Travaux Nouvelle Mairie	Amortissement jusqu'en 2043
0290.00.33000.03	Amort. Parcelle Geneux-Dancet	Amortissement jusqu'en 2022

0290.00.33000.04	Amortissement Salle polyvalente	Amortissement jusqu'en 2031
0290.00.33000.05	Amort. Cuisine salle du Rhône	Amortissement terminé en 2017
0290.00.36602.00	Amort. FIDU (Fonds intercommunal pour le dévelop. urbain)	Cet amortissement correspond à un fonds commun créé pour les communes qui doivent investir pour du logement. Toutes les communes participent à ce fonds pour être solidaires avec celles qui doivent ou qui vont devoir investir
0290.00.44700.00	Loyers des immeubles du P.A.	Aucun montant budgété
0290.00.44720.00	Locations des immeubles du P.A.	Légère augmentation sur cette rubrique qui concerne les locations des différentes salles communales par les habitants et les associations et sociétés du village, ainsi que par les personnes extérieures au village
0290.00.44790.00	Autres revenus des immeubles du P.A.	
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	
111	POLICE MUNICIPALE	
1110.00.36120.00	APM Participation Bernex	Légère augmentation sur cette rubrique qui correspond aux quatre heures de présence hebdomadaire (10%) à Aire-la-Ville
112	SECURITE ROUTIERE	
1120.00.42700.00	Amendes	Montant budgété pour d'éventuelles amendes
114	QUESTION JURIDIQUE	
1400.00.31010.00	Achat de cartes d'identité	Même montant budgété qu'en 2018. Montant versé au Canton pour les cartes d'identité
1400.00.31010.01	Achat de fleurs	Frais pour achats de fleurs lors des mariages qui sont célébrés dans la commune. Ces achats sont remboursés par Bernex (voir rubrique 1400.00.46120.00 ci-dessous)
1400.00.36120.00	Participation Arrondissement Etat Civil Bernex	Même montant budgété qu'en 2018
1400.00.42100.00	Emoluments cartes d'identité et contrôle de l'habitant	Emoluments reçus par la commune lors des commandes de cartes d'identité et l'établissement des documents de l'OCP (attestations diverses)
1400.00.46120.00	Remboursement fleurs	Remboursements de l'Etat Civil de Bernex pour les fleurs achetées par la commune lors des célébrations de mariage à Aire-la-Ville
15	SERVICE DU FEU	
1500.00.30100.00	Salaires pour tâches essentielles	Augmentation sur cette rubrique qui comprend les indemnités versées aux pompiers pour tous les exercices, les piquets, etc. Monsieur APOTHELOZ informe les conseillers que le remplacement du commandant a.i. est à prévoir car Monsieur SCHNEIDER, actuel commandant a.i. va prendre sa retraite à la fin du mois de janvier 2021. L'augmentation de cette rubrique est due au fait qu'il y aura vraisemblablement un nouvel officier qui sera incorporé à la Compagnie

		en janvier 2019, et c'est ce dernier qui devrait reprendre la Compagnie en 2021
1500.00.30100.01	Indemnités diverses	Indemnités versées aux membres de l'Etat-Major pour les assemblées, préparations de ces dernières et diverses tâches annexes
1500.00.30500.00	Personnel AVS-AI-APG &Chômage	Charges en fonction des rubriques ci-dessus
1500.00.30540.00	Personnel Cotisations pat. ALFA	Charges en fonction des rubriques ci-dessus
1500.00.30900.00	Cours de formation Pompiers	Ecole de formation, cours et frais divers concernant ces formations
1500.00.30990.00	Frais de représentation Pompiers	Divers repas et assemblées tout au long de l'année
1500.00.30990.03	Autres dépenses Pompiers	Cette rubrique concerne les avis de décès, les cadeaux de départ, les visites médicales pour les nouveaux pompiers, l'approvisionnement en boissons pour les interventions et les exercices, et le raccordement au SIS pour les alarmes SMT
1500.00.31010.00	Fournitures diverses Pompiers	Cette rubrique concerne le matériel de bureau, l'entretien des trousse de secours, l'achat d'essence, les diverses piles, etc.
1500.00.31110.00	Matériel pompiers	Cette rubrique concerne les frais d'équipement, de matériel pompier et PR
1500.00.31110.01	Frais véhicules pompiers	Cette rubrique concerne les frais d'entretien et de réparation des véhicules, ainsi que le matériel pour l'aménagement du fourgon
1500.00.31200.00	Eau, énergie, combustible	Frais pour le local situé dans l'immeuble des Chouettes
1500.00.31300.00	Frais de téléphone	Même montant budgété qu'en 2018
1500.00.31300.01	Cotisations	Cette rubrique contient les cotisations annuelles à la Caisse de Secours à la FGSP et à la FSSP
1500.00.31300.02	Abonnements, concessions et locations	Cette rubrique concerne l'abonnement pour le système d'alerte Pager, la concession à l'OFCOM et la location des clés SIG
1500.00.31340.00	Assurances machines et véhicules	Cette rubrique concerne les assurances pompiers et l'impôt pour les plaques
1500.00.31440.00	Entretien des locaux pompiers	Frais divers pour l'aménagement du local
1500.00.31440.01	Entretien rampe accès locaux	Frais pour l'entretien de la rampe d'accès au local
1500.00.36110.00	Participation aux frais du SIS	Augmentation sur cette rubrique, selon le décompte du SIS
1500.00.42400.00	Refacturation des frais de gardes	Remboursement des frais de gardes par les utilisateurs des salles communales
1500.00.46010.00	Participation Cies d'assurances contre l'incendie	Montant versé aux communes en compensation des gains que les assurances font du fait que les communes ont des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires

16

DEFENSE

162

PROTECTION CIVILE

1626.00.36110.00	Participation aux frais de l'ORPC Champagne	Légère augmentation sur cette rubrique par rapport à 2018
2	FORMATION	
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE	
2170.00.31110.00	Entretien mobilier	Entretien du piano, etc.
2170.00.31110.01	Fourniture matériel	Achat de petit matériel pour l'école (pharmacie, etc.)
2170.00.31110.02	Achat de mobilier scolaire	Grosse augmentation sur cette rubrique. Madame RAMBACH explique qu'il s'agit d'une demande du directeur de l'établissement et du corps enseignant pour l'achat de TBI (tableaux blancs interactifs) d'un montant d'environ CHF 5'000.00/pièce. Cet achat a été prévu pour cinq classes car étant donné qu'ils travaillent souvent avec plusieurs degrés par classe, les élèves changent beaucoup de classes. Ce serait donc une bonne chose qu'ils aient les mêmes outils de travail dans chaque classe. Madame RAMBACH précise que l'installation des projecteurs-beamers sera à la charge du DIP. Le maire rajoute que c'est une charge extraordinaire
2170.00.31110.03	Achat de livres pour la bibliothèque de l'école	Achat de livres pour la bibliothèque de l'école. Même montant budgété qu'en 2018
2170.00.31200.00	Eau, énergie, combustible	Cette rubrique concerne les dépenses d'énergie pour les bâtiments scolaires
2170.00.31340.00	Assurances bâtiments école	Même montant budgété qu'en 2018
2170.00.31440.00	Entretien des bâtiments	Même montant budgété qu'en 2018
2170.00.31440.01	Contrats d'entretien des bâtiments	Même montant budgété qu'en 2018
2170.00.31440.02	Nettoyage bâtiments, conciergerie	Ces travaux de nettoyage sont effectués par l'entreprise TNT
2170.00.33000.00	Amortissement Nouvelle école	Amortissement jusqu'en 2023
218	ACCUEIL DE JOUR	
2180.00.31300.00	Frais de téléphone GIAP	Remboursements au GIAP pour l'achat de cartes de téléphones qui sont utilisées pour recevoir les appels des parents. Cette manière de procéder est moins onéreuse que l'installation d'une ligne téléphonique
2180.00.31300.01	Repas Parascolaire midi (enfants et personnel)	Madame RAMBACH dit qu'avec la nouvelle réorganisation du parascolaire, c'est la mairie qui se charge de l'achat des repas de midi. Le montant budgété sera compensé par une rubrique de recettes du même montant
2180.00.31300.01	Personnel Parascolaire midi	Madame RAMBACH explique que cette rubrique concerne le salaire qui sera versé aux personnes en charge du service de midi. La commune a conclu un contrat avec Acteam, une société de travail temporaire, spécialisée dans le « Payroling ». C'est elle qui engage les collaborateurs, puis refacture à la commune avec une petite marge de 1.4% en plus sur les salaires, ainsi que la TVA. La commune ne

		s'occupe ni des charges sociales, ni de trouver un remplaçant si une personne est malade, etc.
2180.00.36120.00	Subvention « Coup de Pouce »	L'activité parascolaire est reprise intégralement par le GIAP
2180.00.36120.01	Subvention « Petits Becs »	Cette activité a été reprise par la plateforme restoscolaire.ch, ainsi que la Mairie via Acteam pour le personnel
2180.00.36120.02	GIAP Accueil de midi	Le montant donné est une clé de répartition entre toutes les communes ayant adhéré au GIAP, et en fonction du nombre d'enfants qui sont inscrits et du nombre d'habitants de la commune
2180.00.42600.00	Repas de midi Parascolaire - Particip. parents et personnel	Nouvelle rubrique qui concerne l'encaissement des repas de midi par les parents et le personnel
2180.00.46216.00	Fonds régulation Canton - GIAP	C'est une répartition des coûts Canton - Communes
2180.00.36370.00	Allocations sociales liées à l'accueil de jour	Montant budgété au cas où des familles auraient besoin de soutien par rapport à la prise en charge des enfants pour l'accueil de jour
219	SCOLARITE OBLIGATOIRE, AUTRES	
2192.00.31300.00	Fête des Promotions	Même montant budgété qu'en 2018
2192.00.31300.01	Autres manifestations scolaires	Cette rubrique concerne divers points comme les subventions versées pour les palmarès des CFC et autres écoles, la subvention pour la brigade d'éducation et de prévention, les jubilés d'une école ou d'un collège, le spectacle de Noël organisé par l'APEALV, etc.
2192.00.31600.00	Ecolage autres communes - Location piscine Bernex	Coût de la location de la piscine à Bernex
2192.00.31700.00	Transport des élèves	Coût du transport des élèves pour la piscine
2192.00.31710.00	Courses scolaires primaires	Cette rubrique concerne toutes les courses d'école, les sorties et les camps qui sont organisés pour les enfants (transports et autres)
2192.00.31720.00	Courses scolaires secondaires et post-obligatoires	Cette rubrique concerne les courses d'école des élèves du Cycle
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES	
311	MUSEES ET ARTS PLASTIQUES	
3110.00.31100.00	Matériel culturel	Cette rubrique concerne l'achat de matériel pour la salle d'exposition
32	CULTURE, AUTRES	
321	BIBLIOTHEQUES	
3210.00.36110.00	Bibliobus	Très légère augmentation sur cette rubrique. Ce montant est donné à la commune
3210.00.46120.00	Bibliobus - Participation FI	Subvention du FI pour le Bibliobus
322	CONCERTS ET THEATRES	
3220.00.36360.00	Théâtres, concerts et autres	

	manifestations culturelles	Même montant budgété qu'en 2018. Il est destiné à l'organisation de diverses manifestations et activités par la commission « Culture et manifestations »
3220.00.36360.01	Abonnements culturels	Achat d'abonnements pour du théâtre ou autres
329	CULTURE, NON MENTIONNE AILLEURS	
3290.00.31110.00	Décoration et embellissement des rues du village	Cette rubrique concerne l'achat de fleurs pour les emplacements publics communaux en cas de dégradations
3290.00.31300.00	Fête du 1er Août et Noël	Cette rubrique concerne tout ce qui a trait aux fêtes du 1er Août et Noël (achat de matériel pour les décorations, feu d'artifice, orchestre, pose des drapeaux, guirlandes, etc.)
3290.00.36320.00	Chéquier culture	Aucun montant budgété pour 2019
3290.00.36320.01	Autres manifestations culturelles	Cette rubrique concerne les subventions qui sont versées aux manifestations qui ont lieu dans les communes avoisinantes comme le Gena Festival, le Winter Live Music Festival à Bernex, Culture et Rencontre, etc.
3290.00.36360.00	Autres manifestations culturelles	Cette rubrique concerne des aides à la création (création d'un CD ou d'un livre, etc.)
3290.00.42500.00	Vente de livres	Aucun montant budgété sur cette rubrique
33	MEDIAS	
332	MASS MEDIA	
3320.00.31320.00	Site internet	Cette rubrique concerne les frais ayant trait au site internet de la commune (frais d'hébergement, cours de formation pour les personnes qui s'occupent de la gestion du site, etc.)
3320.00.31320.01	Prestations de services « Communications »	Nouvelle rubrique au cas où la commune aurait besoin des services d'un chargé de communication. Cette rubrique sera également utilisée pour la création d'un journal communal ou autre
34	SPORTS ET LOISIRS	
341	SPORTS	
3410.00.31090.00	Matériel de sport	Achat du matériel de sport
3410.00.31200.00	Eau, énergie, combustible zone sportive	Cette rubrique concerne les dépenses d'énergie pour la zone sportive
3410.00.31340.00	Assurance édicule zone sportive	Le montant d'assurance annuel a été réparti entre plusieurs rubriques
3410.00.31400.00	Entretien terrains de sport	Entretien des différents terrains de sport (football, inline et zone multisports)
3410.00.31440.00	Contrats d'entretien	Augmentation sur cette rubrique car un nouveau contrat a été conclu pour les jeux qui se trouvent dans la zone sportive et dans le préau de l'école
3410.00.33000.00	Amortissement zone sportive	Amortissement jusqu'en 2043
3410.00.31300.00	Déplacements sportifs	Cette rubrique concerne les samedis de ski

3410.00.36350.00	Abonnements sportifs	Abonnements pour le Servette Football Club et le GE Servette Hockey Club
3410.00.36360.00	Subventions associations sportives	Cette rubrique concerne des subventions qui sont versées aux différents clubs sportifs des communes avoisinantes qui accueillent des jeunes du village
3410.00.42400.00	Eau, énergie, combustible édifice zone sportive - Part. gérant	Participation du gérant de la buvette de la zone sportive aux dépenses d'énergie
342	PARCS ET LOISIRS	
3420.00.31110.00	Achat de mobilier	Augmentation sur cette rubrique car la commission a prévu l'achat de poubelles « crocodiles » qui sont utilisées pour le tri des déchets
3420.00.31300.00	Animations pour les Aînés	Augmentation sur cette rubrique. Monsieur APOTHELOZ dit qu'il y a CHF 2'000.00 de plus par animation pour les Aînés. Le reste de l'augmentation, CHF 5'500.00, correspond au report des charges dû au nouveau plan comptable MCH2. Ce montant concerne les cadeaux offerts aux Aînés pour les jubilaires, aux remerciements qui sont offerts aux personnes bénévoles qui oeuvrent lors des manifestations, ainsi qu'à tout ce qui a trait à l'aménagement des salles lors des dites manifestations (décoration, nappes, boissons sans alcool, etc.)
3420.00.31400.01	Entretien parcs publics	Cette rubrique concerne l'entretien de la zone sportive, du parc de la mairie et l'embellissement des rues du village
3420.00.31400.02	Travaux sur emplacements communaux	Diminution sur cette rubrique
3420.00.36360.00	Subventions colonies de vacances	Cette rubrique concerne les subventions qui sont versées aux associations qui organisent des camps ou des colonies de vacances, ce pour autant qu'elles en fassent la demande écrite
350	EGLISES ET AFFAIRES RELIGIEUSES	
3500.00.36360.00	Subvention horloge de l'église	Même montant budgété qu'en 2018
4	SANTE	
421	SOINS AMBULATOIRES	
4210.00.36216.00	Fonds régulation Canton - Social	Même montant budgété qu'en 2018
54	FAMILLE ET JEUNESSE	
544	PROTECTION DE LA JEUNESSE	
5440.00.36310.00	FASe	Ce montant concerne le BUPP, le local en gestion accompagnée et les actions collectives des TSHM (travailleurs sociaux hors murs) dans toute la Champagne. Légère augmentation sur cette rubrique due à une clé de répartition en fonction du nombre d'habitants
545	PRESTATIONS AUX FAMILLES	

5450.00.36320.00	Crèche de Conignon	Cette rubrique concerne les deux places que la commune loue à Conignon
5450.00.36320.01	Garderie « Les Cartiminois »	Légère augmentation sur cette nouvelle rubrique car il y a plus d'enfants d'Aire-la-Ville qui fréquentent cette garderie
5450.00.36320.02	« Le Couffin »	Cette rubrique concerne la structure qui coordonne les accueillantes familiales dans la Champagne. Ce montant est calculé en fonction d'une clé de répartition entre toutes les communes de la Champagne
5450.00.42600.00	Crèche - Participation des parents	Même montant budgété qu'en 2018
57	AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE	
571	SUBSIDES	
5710.00.36370.00	Allocations sociales	Cette rubrique est en lien avec le CAS de Bernex qui s'occupe des personnes ou des familles en situations particulières. Un montant est budgété car il peut être demandé à la commune de collaborer dans certains cas
579	ASSISTANCE, NON MENTIONNE AILLEURS	
5790.00.36320.00	CapEmploi, OSEO	Même montant budgété qu'en 2018. Cette association, basée à Bernex, s'occupe des jeunes (15-25 ans) en réinsertion professionnelle
592	ACTIONS D'ENTRAIDE DANS LE PAYS	
5920.00.36360.00	Subventions œuvres sociales	Légère augmentation sur cette rubrique qui est utilisée pour soutenir différentes associations qui œuvrent dans le canton de Genève
593	ACTIONS D'ENTRAIDE A L'ETRANGER	
5930.00.36360.00	Aide développement à l'étranger	La commune subventionne chaque année quatre associations, à savoir : le Burkina Faso avec toutes les communes de la Champagne, l'Association Suisse/Niger, les Amis du Tibet et Kombit à Haïti
5930.00.36360.01	Aide au développement à l'étranger - Urgence	Même montant budgété qu'en 2018. Ce dernier est distribué en fin d'année, selon un choix effectué par la commission sociale en fonction des situations d'urgence dans le monde
6	TRANSPORTS	
615	ROUTES COMMUNALES	
6150.00.31090.00	Achat matériel pour l'entretien des routes et signalisation	Ce montant sera utilisé pour l'achat de matériel pour la neige (si nécessaire), du matériel de signalisation et du petit matériel pour les routes (sachets pour les caninettes, etc.)
6150.00.31200.00	Consommation éclairage public	Même montant budgété qu'en 2018
6150.00.31320.00	Honoraires conseillers liés aux routes	Cette rubrique concerne les frais d'ingénieurs ou de géomètres liés aux routes
6150.00.31410.00	Entretien des routes communales	Le maire explique que les chantiers des promotions des Ecrevisses et du Pré-Gabet devraient débiter en

		2019, ce qui aura pour conséquence des travaux importants à effectuer sur le tronçon communal (servitude), à savoir la démolition et l'évacuation des objets, la création d'une route et de ses aménagements, etc.
6150.00.31410.01	Nettoyage des routes communales	Tous les frais des entreprises mandatées par la commune pour l'entretien des routes (Bosson, Agrinex, Schutz, Christin pour la neige) sont comptabilisés dans cette rubrique
6150.00.31410.02	Entretien éclairage public	La commune a un contrat annuel avec les SIG pour l'entretien des candélabres
6150.00.31410.03	Travaux sur éclairage public	Grosse diminution sur cette rubrique car les travaux concernant la mise à jour du parc des candélabres communaux ont pris fin cette année. En plus des travaux d'entretien habitues, la commission a émis le souhait d'installer un candélabre solaire au bas du chemin des Aspergettes
6150.00.33000.00	Amortissement Chemins Cressonnex/Esize	Amortissement terminé en 2017
6150.00.33000.01	Amort. Rue du Vieux-Four	Amortissement jusqu'en 2043
6150.00.44700.00	Loyers parkings	Nouvelle rubrique qui concerne les loyers qui seront perçus par la commune pour les places de parking louées sur les divers parkings communaux
62	TRANSPORTS PUBLICS	
622	TRAFIC REGIONAL ET D'AGGLOMERATION	
6220.00.31300.00	Journée de la Mobilité	Même montant budgété qu'en 2018
6220.00.31340.00	Assurance abris de bus	Même montant budgété qu'en 2018
6220.00.31440.00	Entretien d'abris de bus	Cette rubrique est consacrée à l'entretien des abris de bus. Même montant budgété qu'en 2018
6220.0036310.00	Noctambus	Même montant budgété qu'en 2018. Cette rubrique concerne la participation de la commune aux frais du Noctambus. Le coût du financement est une clé de répartition en fonction du nombre d'habitants par commune
6220.00.36370.00	Subventions abonnements de bus	Même montant budgété qu'en 2018. Cette rubrique concerne les subventions que la commune verse aux habitants pour les nouveaux abonnements et les renouvellements d'abonnements annuels TPG (CHF 50.00 par abonnement).
6220.00.36370.01	Subventions cantonales vélos électriques	Cette rubrique n'a plus lieu d'être en 2019 car l'Etat de Genève ne subventionnera plus les vélos électriques, mais va se concentrer sur l'électromobilité des voitures
6220.00.36370.02	Subventions communales vélos électriques	Même montant budgété qu'en 2017. Cette rubrique concerne les subventions communales (CHF 350.00 par vélo) qui sont remises aux habitants de la commune ayant acheté un vélo électrique
6220.00.46310.00	Rbt subventions cantonales	

	pour vélos électriques	Rubrique supprimée
71	FONTAINES PUBLIQUES	
7100.00.31200.00	Fontaines publiques - eau	Même montant budgété qu'en 2018. Cette rubrique concerne la redevance aux SIG
7100.00.31440.00	Contrats d'entretien	Cette rubrique concerne le contrat d'entretien pour les fontaines écopotables qui sont situées dans le préau de l'école et la zone sportive
72	TRAITEMENT DES EAUX USEES	
7201.00.31420.00	Travaux sur les collecteurs	Pas de travaux prévus en 2019
7201.00.31420.01	Nettoyage des sacs EU-EP	Le nettoyage des sacs EU-EP (eaux usées - eaux pluviales) doit être effectué en 2019
7201.00.31420.02	Drainage du Nant-de-Goy	Le drainage du Nant-de-Goy comprend le défrichage et le curage
7201.00.31440.00	Contrats d'entretien EU-EP	Cette rubrique concerne le nettoyage et dégraissage des grilles des cuisines de l'école et de la salle polyvalente.
7206.00.31420.00	Taxe annuelle du réseau secondaire	Ce montant est donné à la commune par l'Etat
7206.00.33000.00	Amortissement Travaux réhabilitation collecteurs Colline	Amortissement jusqu'en 2047
7206.00.46310.00	Remboursement FIA pour travaux réhabilitation collecteurs Colline	Loyer du FIA pour les travaux de réhabilitation des collecteurs de la Colline
7206.00.46310.01	Remboursement FIA pour travaux collecteurs	Remboursement du FIA pour des travaux qui devraient être effectués sur des collecteurs communaux (cette rubrique contrebalance la rubrique 7201.00.31420.00)
73	GESTION DES DECHETS	
7300.00.31090.00	Matériel pour les espaces de récupération	Augmentation sur cette rubrique qui concerne l'achat de matériel pour les espaces de récupération. Il y a des goulottes à changer, des travaux d'entretien à effectuer sur des containers et des travaux de peinture
7300.00.31300.00	Entretien des espaces de récupération	Cette rubrique concerne le nettoyage intérieur et extérieur des containers enterrés. Ce travail est effectué deux fois par année. Une augmentation a été prévue sur cette rubrique car avec l'arrivée des petites poubelles vertes, un nettoyage supplémentaire est nécessaire
7300.00.31300.01	Transport et récupération des déchets	Augmentation sur cette rubrique qui concerne la levée des déchets
7300.00.31300.02	Traitement des déchets	Légère augmentation sur cette rubrique également qui concerne le traitement des déchets tels que le verre, le papier, les résidus compostables, les déchets de cuisine, etc.

7300.00.36320.00	CIDEC, élimination des déchets carnés	Ce montant est donné à la commune
7300.00.4400.00	Taxes déchets entreprises	Nouvelle rubrique qui concerne la levée des déchets (ordures ménagères) des entreprises sises sur la commune
7300.00.43090.00	Vente de matières récupérées	Cette rubrique concerne les revenus de quelques entreprises, telles que Vetroswiss, Papirec et Serbeco, pour les matières qu'elles récupèrent
75	PROTECTION DES ESPECES ET DU PAYSAGE	
7500.00.36360.00	Réseau agro-environnemental de la Champagne	Une cotisation sera versée durant sept ans
76	LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT	
7690.00.31300.00	Cité de l'Energie	Cette rubrique concerne la cotisation versée chaque année à Cité de l'Energie, dont la commune a obtenu le label depuis quelques années
771	CIMETIERES, CREMATOIRES	
7710.00.31300.00	Entretien du cimetière	Aucun montant budgété
7710.00.31300.01	Creuse de tombes	Ce montant est toujours difficile à estimer
7710.00.42400.00	Concessions cimetière	Les renouvellements de concessions sont compta- bilisés sur cette rubrique
779	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, NON MENTIONNE AILLEURS	
7790.00.36360.00	Subventions diverses	Cette rubrique concerne les subventions versées pour des projets ayant un rapport avec l'environnement.
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
7900.00.31320.00	Frais d'étude d'aménagement du territoire (plan directeur communal)	Aucun montant budgété en 2019
8	ECONOMIE PUBLIQUE	
871	ELECTRICITE	
8710.00.41200.00	Redevance SIG	Même montant budgété qu'en 2018. Les SIG versent ce montant à la commune car ils utilisent notre réseau souterrain pour le passage de leurs tubes et tuyaux. Ce dernier correspond à une participation de 15% de la consommation d'électricité du village
873	ENERGIE NON ELECTRIQUE	
8730.00.36320.00	Subvention Fondation com- munale pour le chauffage	Même montant budgété qu'en 2018
890	GRAVIERES	
8900.00.48300.00	Redevance gravières	Aucun montant budgété
9	FINANCES ET IMPÔTS	
910	IMPÔTS	
9100.00.31800.00	Impôts imputations forfaitaires	
9100.00.40000.00	Impôts personnes physiques, revenus	Le maire explique que certaines rubriques concernant les impôts sont un peu plus détaillées avec le nouveau plan comptable. On a les impôts sur le

		revenu et la fortune pour les personnes physiques, et les impôts sur le bénéfice et le capital pour les personnes morales. Il y a une augmentation pour les personnes physiques
9100.00.40010.00	Impôts personnes physiques, fortune	
9100.00.40020.00	Impôts à la source	Baisse sur cette rubrique
9100.00.40090.00	Impôts sur prestations et capital	Baisse sur cette rubrique qui concerne les personnes qui retirent leur deuxième ou troisième pilier. Ce montant représente la part qui revient à la commune
9100.00.40100.00	Impôts personnes morales, bénéfice	Ce montant est calculé en fonction des entreprises qui sont sur la commune
9100.00.40110.00	Impôts personnes morales, capital	
9100.00.40190.00	Taxe professionnelle communale	Même montant budgété qu'en 2018. Toutes les entreprises ayant leur siège sur la commune paient cette taxe
9100.00.42900.00	Rachat actes de défauts de biens	Ce montant nous est donné par l'administration fiscale cantonale
9101.00.40330.00	Impôts sur les chiens	Même montant budgété qu'en 2018
8900.00.48300.00	Redevance gravières	
92	CONVENTIONS FISCALES	
9200.00.36090.00	Compensation aux communes françaises	Diminution sur cette rubrique. C'est un montant qui nous est donné par l'administration fiscale cantonale. C'est un pourcentage de l'impôt à la source versé par les frontaliers et qui retourne aux communes françaises
93	PEREQUATIONS FINANCIERES ET COMPENSATION DES CHARGES	
	Le maire donne la parole à Monsieur ROCH pour quelques explications concernant cette rubrique.	
9300.00.46220.00	Fonds intercommunal, crèches et péréquation des ressources	Grosse baisse sur cette rubrique qui concerne trois choses : 1) Fonds intercommunal. Prise en charge des intérêts payés par la commune. 2) Crèche. La commune alimente le fonds de financement des places de crèche et reçoit CHF 10'000.00 par place de crèche qu'elle finance. 3) Péréquation des ressources. La commune ayant augmenté sa capacité financière, elle touche moins de ce fonds. Les montants concernant cette rubrique sont calculés par l'Etat et donnés à la commune
9300.00.46220.01	Fonds de péréquation intercommunale	Légère augmentation sur cette rubrique. Ce montant est calculé en fonction de l'impôt sur les personnes morales. Ce montant est également donné par l'Etat
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE	
9610	INTERÊTS	

9610.00.34000.00	Charges d'intérêts bancaires	Aucun montant budgété
9610.00.34010.00	Intérêts sur dettes communales	Ce montant est calculé en fonction des dettes de la commune
9610.00.44010.00	Revenus d'intérêts bancaires	Aucun montant budgété
9610.00.44010.01	Intérêts prêt Fondation communale pour le chauffage	Ce montant représente les intérêts du prêt qui a été contracté auprès de la Banque Raiffeisen par la commune et dont une partie a été prêtée à la Fondation communale pour le chauffage. Les intérêts sont reversés à la commune par la Fondation
9610.00.44010.02	Intérêts loyer FIA	Intérêts reçus par la commune concernant les travaux effectués sur les collecteurs de la Colline
9610.00.44200.00	Dividendes	Il s'agit des dividendes et intérêts BCGe et Coficoge
9610.00.44290.00	Intérêts s/capital de dotation SIG	Même montant budgété qu'en 2018
8900.00.48300.00	Redevance gravières	Aucun montant budgété
963	BIENS-FONDS DU PATRIMOINE FINANCIER	
9630.00.31370.00	Impôt immobilier complémentaire	Impôts payés par la commune sur les biens communaux (terrains et bâtiments)
9630.00.31440.00	Entretien des bâtiments	Cette rubrique concerne les bâtiments appartenant au patrimoine financier
9630.00.44300.00	Loyers immeubles	Cette rubrique concerne les loyers des immeubles communaux qui sont gérés par la Régie Bersier
9630.00.44300.01	Fermages	Cette rubrique concerne les fermages qui proviennent des terrains communaux qui sont loués aux paysans
971	REDISTRIBUTIONS LIEES A LA TAXE SUR LE CO2	
9710.00.46300.00	Redistribution taxe CO2 par la Confédération	Montant donné à la commune
990	POSTES NON VENTILABLES	
9900.00.41200.00	Redevance Cheneviers	Même montant budgété qu'en 2018. Etant donné que l'Usine des Cheneviers se trouve sur notre commune, on touche une redevance annuelle et on bénéficie de la gratuité pour nos ordures

Le maire informe les conseillers que ce budget a un montant de CHF 3'708'457.00 aux charges et un montant de CHF 3'708'563.00 aux recettes, ce qui donne un excédent de revenus de CHF 106.00. Le maire dit que c'est un budget équilibré et prudent. Il fait remarquer qu'il y a une différence de CHF 3'000.00 supplémentaires aux recettes par rapport au budget 2018.

Ayant terminé sa présentation, il donne la parole à Monsieur ROCH pour parler des tableaux des investissements et des amortissements. En ce qui concerne les investissements, il dit que le montant annuel versé au FIDU (Fonds intercommunal pour le développement urbain) concerne les infrastructures publiques. Il explique que les communes qui doivent créer des logements ou des espaces touchent un montant de ce fonds en fonction de la construction de ces derniers. Il n'y a pas d'autres montants prévus en 2019 car le montant voté pour la crèche allait jusqu'à la demande d'autorisation de construire. Si les travaux devaient débiter en 2019, une délibération devrait être prise durant l'année. Le deuxième tableau montre qu'il y a pour plus de CHF 600'000.00 d'amortissements prévus en 2019.

Le président remercie le maire et Monsieur ROCH pour ces présentations et demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le budget ou les tableaux.

En ce qui concerne la rubrique 0290.00.31440.00 « Entretien des bâtiments », Monsieur PHILIPP aimerait connaître les points importants, mis à part la réfection de la verrière du bâtiment scolaire, et qui font que le montant passe de CHF 98'000.00 en 2018 à CHF 147'000.00 en 2019. Le maire répond qu'il faut refaire la ventilation de la cuisine liée au monobloc situé dans le local de la ventilation au sous-sol de la salle polyvalente, le changement du système de chauffage dans l'épicerie, le remplacement de serrures électroniques, différents travaux de peinture et les divers et imprévus qui sont une grande partie de cette rubrique car il y a toujours, tout au long de l'année, un certain nombre de travaux dus à des déprédations ou d'usures qui doivent être réalisés, et qui n'avaient pas été budgétés.

Madame MOULLET BOUCHARDY aimerait savoir s'il a été prévu de vendre le matériel (tables et chaises) qui va être changé dans la salle V. Duvillard (tables et chaises). Le maire dit que cela n'a pas été prévu, mais que cela peut être discuté. Il rajoute que si elle connaît quelqu'un que cela peut intéresser, elle peut lui en faire part. Elle va y réfléchir.

Le président demande s'il y a d'autres questions ou remarques. Cela n'étant pas le cas, il passe au point suivant de l'ordre du jour.

IX. MOTIONS

Le président demande si quelqu'un aimerait proposer une motion. Cela n'étant pas le cas, il passe au point suivant de l'ordre du jour.

X. QUESTIONS ET DIVERS

Information du président - Parascolaire

Le président donne lecture du courrier de Madame HENRIOD, qui demande un droit de réponse au courrier adressé au Président du Conseil municipal par le Comité du « Coup de Pouce ».

Le président informe les conseillers qu'après renseignements pris auprès du Service de surveillance des communes, il n'y a aucun débat suite aux courriers adressés au président et qui sont lus durant les séances plénières du Conseil municipal. D'autre part, le président n'est pas tenu de lire les courriers qui lui sont personnellement adressés lors desdites séances. Etant donné qu'il avait donné lecture du courrier du Comité du « Coup de Pouce », il donne également lecture du courrier de Madame HENRIOD.

« Au président du Conseil municipal d'Aire-la-Ville, Monsieur Jonathan CHRISTIN.

Monsieur le Président,

C'est avec stupéfaction que j'ai pris connaissance lors de notre dernière séance du Conseil municipal du 10 septembre 2018 d'un courrier qui vous a été adressé par trois membres restants du Comité du Coup de Pouce. Par la présente, je tiens à exercer mon droit de réponse.

En premier lieu, je ne peux constater qu'un fait : le Coup de Pouce est en liquidation. Pour rappel, le but de l'association était de « fournir un service de surveillance des enfants de l'école d'Aire-la-Ville de 16h00 à 19h.00 les jours scolaires ». Le Coup de Pouce a été remplacé par un service paraétatique dont le but est différent, provoquant ainsi une baisse de prestations.

Pour l'histoire, j'ai créé le Coup de Pouce avec d'autres personnes en 2009. Les comptes ont été approuvés à chaque assemblée générale et décharge a été donnée aux membres du Comité. Lorsque nous avons rencontré des difficultés pour notre comptabilité, l'ancien maire nous a mis en contact avec Espace Entreprise, centre de formation à la pratique professionnelle commerciale qui a alors géré la gestion financière, sous ma supervision, de l'association. A chaque exercice, les contrôleurs aux comptes ont validé le bouclage.

Je rejoins néanmoins les trois membres du Comité restants sur un point : la différence de nos valeurs. Lors de sa création. Nous avons voulu un véritable lieu d'accueil pour les enfants : un endroit d'expression, un lieu rassurant, une deuxième maison. Nous ne voulions pas de cadre strict, les enfants ayant besoin, après l'école, de décompresser. Le nouveau Comité a voulu un lieu dicté par des règles et des procédures. De ce fait, en « rigidifiant » le fonctionnement de cette association, la gestion est devenue plus procédurière et de ce fait plus chronophage conduisant ces personnes à l'essoufflement. Le résultat d'imposer une autre philosophie nous le connaissons : la fin du Coup de Pouce et des prestations diminuées pour nos membres, qui représentent la majorité des familles inscrites à l'école d'Aire-la-Ville.

Le Coup de Pouce n'est plus, c'est une réalité et je le regrette vivement. Pour ces quelques dix années de présidence, je pense que l'on pourrait faire preuve d'un peu plus de reconnaissance vis-à-vis de mon engagement. J'ai fait de mon mieux, bénévolement, pour le bien-être des enfants après l'école, mais aussi pour celui des parents. Pendant neuf rentrées scolaires, les parents, habitant un village éloigné du centre, mal desservi par les TPG et victimes de bouchons, n'ont pas eu à se soucier de l'accueil de leurs enfants après l'école, et ce jusqu'à 19h.00. Une prestation par ailleurs que de nombreuses communes nous enviaient. Est-ce donc bien sur moi que le viseur doit être dirigé ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée. »

Remarque de Monsieur JOYE

Il aimerait revenir sur la demande d'une conseillère faite lors de la dernière séance du Conseil municipal concernant la réfection des passages à piétons. On lui a répondu que ces travaux avaient été budgétés pour 2019. Une autorité passe dans la commune, fait la même demande et on trouve le budget. Il aurait aimé que l'on dise à la conseillère que sa demande avait été prise en considération et on va voir ce que l'on peut faire.

D'autre part, il aimerait savoir pour quelle raison le passage à piétons du chemin de Vernaz n'a pas été fait. Le maire prend acte de ses remarques.

Information de Madame MOULLET BOUCHARDY

Elle aimerait donner quelques informations concernant la sortie annuelle des Aînés qui a eu lieu le mercredi 12 septembre 2018. Cette sortie a eu lieu dans le Beaujolais et a été magnifiquement organisée par Monsieur APOTHELOZ. Madame HENRIOD, présidente de la commission des « Aînés », n'étant pas présente ce jour-là, elle se fait le porte-parole pour cette journée. Hormis la présence du maire de la commune, plus de cinquante Aériennes et Aériens ont participé à cette sortie, dont Monsieur Louis DUVILLARD, pour qui ce sera malheureusement la dernière sortie. Après une halte petit déjeuner dans le village de Cerdon, le groupe s'est dirigé vers le Hameau Duboeuf dans le Beaujolais, où une visite guidée du musée du vin lui a été proposée le matin. Après un excellent repas, pris sur place, et agrémenté de vins locaux, ceux qui le désiraient ont pu prendre un petit train pour visiter le centre de vinification. La journée s'est terminée avec un retour en car sur Aire-la-Ville.

Remarque de Monsieur ELTSCHINGER

Il aimerait savoir s'il serait possible de protocoler ce qui peut être dit par les présidents-es de commission, car c'est la deuxième fois qu'il y a des résumés assez complets de ce qui a été dit en commissions, alors que le maire a précisé, lors de la dernière séance du Conseil municipal, que les rapports de commissions devaient être courts et succincts. Le maire répond qu'effectivement les rapports de commissions doivent être courts et succincts, mais dans ce cas précis, à savoir le parascolaire, il fallait terminer en toute transparence et laisser la parole à toutes les parties. Il espère d'ailleurs que ce sujet sera définitivement clos ce soir.

Remarque de Madame HENRIOD

Elle tient tout d'abord à remercier le président d'avoir donné lecture de son courrier.

Elle informe les conseillers qu'elle est co-présidente de l'Association des parents d'élèves du Cycle du Vuillonex, et qu'ils vont mettre en place, pour la rentrée 2019, un atelier jeunes, comme cela se fait déjà dans d'autres cycles, et ils auraient besoin de professionnels (toutes professions confondues) qui seraient prêts à venir une matinée mettre leur cursus professionnel au profit des jeunes, ceci pour leur montrer qu'il peut y avoir plusieurs façons d'arriver au but que l'on s'est fixé. Si des personnes sont intéressées à participer à ces ateliers, elles peuvent lui en parler.

Réponse de Monsieur D. NOVELLE

Le maire aimerait revenir sur la remarque de Monsieur JOYE concernant la réfection des passages à piétons. Il dit qu'effectivement Madame MOULLET BOUCHARDY avait suggéré ces travaux de réfection lors de la dernière séance du Conseil municipal. Il précise que ces travaux avaient déjà été discutés en commission, et mis au budget pour l'année prochaine. Les communes ont des budgets à respecter, ceci en fonction des travaux qui ont été planifiés, et il n'est pas toujours possible d'effectuer des travaux supplémentaires en cours d'année, raison pour laquelle ces travaux n'avaient pas été réalisés en 2018, mais planifiés en 2019. Dès lors que les autorités supérieures (DGT et la Police) ont passé dans le village et constaté l'état de ces passages, il a pris sur lui de faire effectuer ces travaux, tout en sachant qu'il y aurait un dépassement de crédit sur la rubrique budgétaire concernée.

Monsieur JOYE dit qu'il faudrait que ces travaux de réfection de peinture soient programmés tous les deux ou trois ans (à voir) et de cette manière, ils pourraient être budgétés automatiquement par la commission, ce qui éviterait ce genre de discussion. Le maire répond qu'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise façon de faire, c'est une question d'appréciation.

Monsieur PHILIPP demande si les autorités concernées ne donnent pas un délai lorsqu'elles imposent des travaux aux communes. Le maire répond qu'en principe c'est le cas, mais dans ce cas précis, et comme il y avait des travaux de marquages en cours dans le village, il en a profité pour les faire faire en même temps.

Le président remercie le public qui a assisté à cette séance et lui demande de bien quitter la salle car le point suivant de l'ordre du jour est à huis-clos. Il lui souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 22 h. 00.